

Le Courriel d'information

n°223 – Vendredi 30 mars 2001.

HISTOIRE D'EAU ET D'EDUCATION

Dans ce numéro

En bref...

1- L'effet Tia. Quelques précisions sur l'information que nous vous donnions à propos de l'Argentine lors de notre dernier numéro.
2- C'est notre Rhône. Un collectif s'est mis en place autour du projet de privatisation de la production hydroélectrique dans le pays rhodanien. De fait il s'agit tout autant d'électricité que d'environnement, d'emplois que d'eau potable. Vous pouvez agir.
3- La résistance à la privatisation de l'eau grandit. Cela se passe au Brésil et pourtant compte tenu des faits, cela pourrait se dérouler autour du Rhône. Là aussi on tente de s'organiser et de résister. Là aussi on entreprend des actions. Quand on évoque une « même logique marchande » d'un bout à l'autre de la planète, en voici une démonstration concrète. Merci d'agir pour aider cette résistance-ci.
4- Vers la construction d'un Marché européen de l'Enseignement supérieur ? Vous n'avez sans doute pas entendu parler de la déclaration de Bologne… pourtant un jour si nous ne faisons rien elle pourra tout simplement déboucher sur la privatisation du système éducatif universitaire. Les ministres de l'éducation se réunissent en mai à Prague.
5- Crise de confiance dans les universités australiennes. L'Australie est en avance sur l'Europe. Son université est déjà privatisée. Evidemment… le savoir disparaît dans la privatisation. Cet article est aussi particulièrement intéressant car il ne provient pas de nos réseaux militants habituels, mais de l'Ambassade de France dans ce pays.
6- Brèves d'OMC. L'e-commerce est-il soluble dans la société ? Bien entendu d'autres nouvelles du monde du commerce international.

L'effet Tia

L'article du Financial Times auquel nous faisions référence était tout sauf précis. Nous avons donc reçu quelques précisions concernant la mise en place d'une taxation des transactions financières en Argentine. Disons-le tout de suite il ne s'agit pas d'une taxe de type Tobin.

Au sujet de cette dernière, un petit mot suite aux « 7 jours pour la sauver » auxquels vous avez très nombreux à participer. Madame Ramachandram a été submergée de courriers électroniques : elle nous a parlé d'à peu près 1 500 mails par jour durant ces sept jours, en provenance du monde entier. Cela a eu une conséquence que nous regrettons, son ordinateur est devenu inutilisable et son courrier électronique bloqué. Cette mobilisation par contre a eu une autre conséquence, elle très positive, Mme Ramachandran, responsable du secrétariat de la Commission de l'ONU, a pu



prendre conscience de l'importance que nous attachons à cette proposition. On nous a signalé plusieurs fois que l'adresse de Monsieur Delors de même ne répondait plus, ce qui provenait du fait qu'il a dû recevoir un nombre important de courriers.

Mme Piettracci qui fait partie du secrétariat du Programme Financer le développement a réagi en nous indiquant qu'une réunion préparatoire au sommet sur ce sujet en 2002 aurait lieu le 15 avril prochain, mais que la « cible naturelle » n'était pas forcément l'ONU ou telle ou telle commission mais bien les états membres. Cela tombe à point puisqu'ATTAC France vient de publier un Kit Tobin « Tobin tout de suite ! » qui comprend une série d'actions vers la France. Vous pouvez retrouver la partie documentaire de ce kit sur le site Internet, et donc y participer : http://attac.org/fra/asso/doc/doc54.htm

Le reste du kit servira à chaque groupe local en France : http://attac.org/contact/ pour organiser des réunions et des débats.

En Argentine donc point de taxe Tobin. Il s'agit d'une taxe sur les mouvements des comptes bancaires courants de 0,6% à chaque fois qu'un utilisateur fait un chèque. Tout le monde doute que celle-ci puisse lever les 6 milliards annoncés par le Financial Times dans son article. Par contre M Domingo Cavallo, nouveau Ministre des Finances, a demandé au Congrès de lui voter des pouvoirs exceptionnels qui lui permettront de se passer… du Congrès et celui-ci les lui a donnés sous la menace, réelle ou fictive, que la « main invisible » pèserait négativement sur l'économie argentine dans le cas contraire. Dès lundi, le vote a eu lieu après 13 heures de discussion, les marchés effectivement réagissaient positivement et la bourse remontait après une chute constante.

M Cavallo n'est pas un inconnu. Il a été Président de la Banque centrale de l'Argentine durant la dictature des généraux, au moment où le pays s'est lourdement endetté, et a été Ministre des finances durant le gouvernement Menem, tristement connu comme le règne de la corruption organisée. Gageons donc que la main invisible n'est pas aveugle et qu'elle préfère une bonne démocratie sans pouvoir parlementaire, à une mauvaise démocratie avec des représentants élus.

C'est notre Rhône

Le 24 février 2001 une coordination des Attac de la vallée du Rhône occupait 5 barrages et recueillait 4000 signatures pour une pétition demandant l'arrêt du processus de privatisation rampante de la Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R.). Aujourd'hui, malgré les semaines de grève d'une intersyndicale très mobilisée à la fin 2000 sur le seul sujet de la préservation d'un bien public, le Rhône, et de sa ré appropriation par les citoyens concernés nous apprenons que le décret cédant une partie du capital de cet établissement est de nouveau en passe d'être signé.

Pour nous la mutation de la CNR reflète parfaitement le mouvement plus global visant à transférer la gestion des services publics à des entreprises privées. De l'énergie à l'éducation, des transports au logement, de la santé à la retraite, ce sont les mêmes recettes libérales qui sont utilisées.

Elles conduisent inévitablement à orienter la richesse vers le capital et cela au détriment des salaires et de la justice sociale, à faire peser les risques de son activité sur la collectivité, à privatiser les gains et à socialiser les pertes, à exclure les citoyens des décisions concernant leur avenir.

La C.N.R. La Compagnie Nationale du Rhône est l'organisme qui a été chargé depuis 1933 d'aménager et de gérer le fleuve suivant un principe d'auto financement : Une fois le capital de départ fourni par des collectivités locales et l'état d'une part et les compagnies de d'électricité et de chemin de fer d'autre part, un premier ouvrage est construit. Les bénéfices du turbinage servent à financer le suivant. Ce sont ainsi 18 barrages et 12 écluses grand gabarit qui ont été réalisés entre la création et 1986. Depuis les nationalisations de 1946 le capital est 100% public. Aujourd'hui avec 36 millions de francs de capital la C.N.R. dégage par l'intermédiaire d'une taxe sur la consommation électrique que lui verse E.D.F. une « rente » annuelle de 1,6 milliards de francs.

La directive européenne sur l'électricité. En 1996 une directive européenne a été édictée demandant aux états membres d'ouvrir à la concurrence le marché de l'électricité dans le but de « rationaliser la production le transport et la distribution » (directive 96/92 CE). Rendre la C.N.R. producteur indépendant et céder une partie du capital à Electrabel, filiale belge du groupe Suez/Lyonnaise des eaux est le projet du gouvernement pour adapter cette directive à la France.

C'est en fait une privatisation du Rhône qui est en marche. Le Rhône et ses aménagements sont un bien public que nous entendons garder.

Au-delà de la production d'électricité renouvelable l'aménagement du Rhône est un ensemble qui répond à de nombreuses missions:
- La sécurité : par la régulation du débit du fleuve, tant pour les crues que pour le refroidissement des centrales nucléaires et l'entretien des digues. Des millions de personnes en dépendent.
- La fourniture d'eau potable : Des millions de personnes boivent l'eau du Rhône.
- L'irrigation : Des milliers d'hectares sont cultivés grâce à l'eau du Rhône.
- Le transport : Des milliers de tonnes sont transportées par le Rhône chaque année avec un rendement énergétique incomparable, une alternative au transport routier à étudier.
Les loisirs :Les berges du Rhône accueillent des milliers d'amoureux de la nature , de pêcheurs, de sportifs…
- L'environnement : Des milliers d'espèces vivantes, des territoires entier (la Camargue par exemple) vivent du Rhône et de son exploitation raisonnée.

Petit historique : Depuis 1997 et l'abandon de la liaison Rhin/Rhône la CNR vit avec un processus de privatisation plus ou moins avoué sur les épaules. .Des conflits émaillent le climat… Octobre 2000, la volonté d'accélérer le processus sur la commercialisation se traduit par la proposition en Conseil d'Administration, après une étude par les conseillers de la C.N.R. de créer un partenariat C.N.R .-ELECTRABEL. 10 novembre 2000 , l'Intersyndicale insiste sur la nécessité d'un règlement global des trois aspects du dossier. Les propositions d'organisation industrielle « C.N.R.intégrée » ou « filiale d'exploitation » sont rejetées. 28 novembre 2000, malgré les intervention de l'Intersyndicale, le Président de la C.N.R. impose en conseil d'administration la création d'une filiale de commercialisation avec ELECTRABEL décision à contre-courant, alors que l'occupation de Bourg les Valence vient d'être mise en place. 30 novembre 2000, la région Provence Alpes Cote d'Azur, sous l'égide de son Président, organise un forum sur les missions de service public et l'avenir du Rhône. Les conclusions confirment la nécessité d'examiner la rénovation du cahier des charges avant toute évolution. En plein conflit, les directions d'E.D.F. et C.N.R. rencontrent les organisations syndicales pour les informer de la volonté d'examiner « le mandat d'exploitation ». Cette attitude ne modifie en rien le déroulement de l'action, qui porte sur l'exigence d'un règlement global et cohérent des trois aspects. 14 décembre 2000, fin de la grève, un relevé de décisions négocié avec le gouvernement permet de donner la cohérence nécessaire à l'évolution du dossier. La filiale de commercialisation avec ELECTRABEL est suspendue. 24 février 2001 la coordination des Attac de la vallée du Rhône prend le relais pour une journée de mobilisation forte, le contrat avec Electrabel pouvant être dénoncé si il n'est pas signé avant le premier mars. Nous apprenons aujourd'hui que le décret est de nouveau en voie d'être signé.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir envoyer le courrier ci-après aux adresses indiquées. Un dossier plus complet est disponible à : www.local.attac.org/attac2607/cnr

A :
premier-ministre@premier-ministre.gouv.fr
webmestre@equipement.gouv.fr

C'est Notre Rhône

Monsieur le Ministre,

Malgré les nombreuses grèves conduites par l'Intersyndicale C.N.R./E.D.F. tout au long de l'année 2000 et l'action citoyenne de diverses associations mobilisées par la coordination des ATTAC de la vallée du Rhône qui a recueilli 4000 signatures le 24/02/2001 pour demander de ne pas prendre de décisions avant un débat permettant aux citoyens de participer effectivement aux décisions concernant la gestion et le développement des missions jusqu'à présent dévolues à la C.N.R. , nous apprenons que la signature avec Electrabel d'un contrat concédant une partie du capital de la Compagnie Nationale du Rhône est encore à l'ordre du jour.

Loin de refuser toute évolution, nous vous demandons solennellement de ne pas ratifier ces contrats et de mettre à disposition des citoyens les moyens d'expertises de l'état pour qu'un débat véritable concernant l'avenir de ce fleuve puisse avoir lieu.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, serviteur de l'état, garant du bien commun , qu'aucun arrêté de votre fait ne soit signé avant le débat parlementaire prévu concernant la mise en concurrence du réseau électrique français , qu'une réelle concertation des citoyens et acteurs locaux sur le cahier des charges de la C.N.R. ait lieu, qu'un véritable pouvoir de contrôle de gestion et de qualité du service



répondant au besoins de la collectivité soit mis en place.

La résistance à la privatisation de l'eau grandit

Le gouvernement brésilien est en train d'investir fortement pour arracher aux municipalités l'exclusivité relative aux services de l'eau et de l'assainissement, mesure qui peut ouvrir la voie à la privatisation de ce secteur. Dans tout le Brésil, la résistance au projet du gouvernement grandit, et la journée du 22 mars, Journée Mondiale de l'Eau, a été choisie pour alerter la population sur les risques que ce projet représente pour la société. L'eau est la première cause, directe ou indirecte, de mortalité et de maladie dans le monde. Trois millions d'enfants de moins de cinq ans meurent tous les ans à cause du manque d'eau potable.

Marco Aurélio Weissheimer - Agence Carta Maior
www.cartamaior.com.br

Attac/Porto Alegre - Brésil

Le projet du gouvernement fédéral a été envoyé à l'Assemblée, le 21 février dernier, la veille du Carnaval, à dix-sept heures trente, de manière à être voté à titre "d'urgence urgentissime". Le 15 mars, sous la pression de parlementaires de l'opposition - et même, pour certains, de la majorité -, FHC (1) a fait marche arrière sur sa volonté de faire voter le projet en régime d'urgence, le 7 avril, et a concédé un délai de 90 jours pour le discuter. Cette décision n'implique pas pour autant que le gouvernement ait abandonné son projet.

L'intention d'ouvrir le secteur de l'approvisionnement de l'eau à l'initiative privée va de pair avec les objectifs de l'Accord Général sur le Commerce et les Services (GATS), sous le patronage de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui établit un large ensemble de normes visant l'ouverture et la déréglementation du secteur des services. Les secteurs de la santé, de l'éducation, et de l'assainissement de base font partie des principales cibles de cet accord. On estime que le marché potentiel des services de santé dans le monde s'élève actuellement à 3.500 milliards de dollars par an, et celui de l'éducation à 2.000 milliards. Il s'agit donc d'une affaire en or. Le problème étant que ce marché en or peut placer la santé de millions de personnes qui vivent dans une situation d'extrême précarité sous la logique du court terme du secteur privé qui vise les bénéfices avant toute chose. La question qui se pose est la suivante: l'eau, cet élément vital pour la vie des personnes et pour l'équilibre de l'environnement, peut-elle être un objet de profit? L'Organisation Mondiale du Commerce et le gouvernement FHC sont de cet avis.

La résistance au projet s'est articulée aussi rapidement que la propre initiative du gouvernement à vouloir le faire approuver sous le régime de l'urgence. Des parlementaires appartenant au Parti des Travailleurs (PT), ainsi qu'à d'autres partis de l'opposition, ont décidé de prendre part au grand mouvement national contre l'approbation du projet, qui réunit d'ores et déjà plusieurs mouvements représentatifs de la société, tels que La Conférence Nationale des Évêques du Brésil (CNBB), l'Ordre des Avocats du Brésil (OAB), la Centrale Unique des Travailleurs (CUT), des groupes sociaux, des syndicats, des ONGs et des comités de gestion de ressources hydriques. Le coordinateur de ce mouvement est le Front National pour l'Assainissement de l'Environnement, qui réunit des députés de divers partis, mais également la Fédération des Urbanitários (travailleurs dans les entreprises des services urbains), les Sindiágua de tout le pays, des représentants d'universités, la Assemae - organisme qui rassemble les services autonomes de l'eau dans les municipalités, la Compagnie d'Assainissement de Rio Grande (Corsan) ainsi que plusieurs autres entités.

Projet alternatif

Ces organismes ont choisi le 22 mars, la Journée Mondiale de l'Eau, pour promouvoir des actions conjointes dans l'ensemble du territoire national, dans le but d'alerter la population quant à la gravité de la situation, de manière à éviter que ce projet ne soit voté à la va-vite, comme le désire le gouvernement fédéral. Le secteur lié à la branche de l'assainissement de base possède un projet alternatif, élaboré conjointement par des services techniques et par des syndicats. L'idée consisterait à débattre largement ce projet dans tout le pays, en partant de la mobilisation déclenchée le 22 mars. En ce sens, le Département Municipal de l'Eau et des Égouts (DMAE) de Porto Alegre a choisi cette date pour réaliser un séminaire international sur l'avenir de l'assainissement public. Des représentants de l'Argentine, du Chili et du Brésil ont été invités à un échange d'idées et d'expériences. Des représentants du gouvernement fédéral ont également été conviés à participer à ce séminaire.



Carlos Todeschini, directeur du DMAE, a pris la décision de mener une action, de manière à ce que toutes les chambres des conseillers municipaux à travers le pays prennent l'initiative d'élaborer des amendements à leurs lois organiques, ou des projets de loi prohibant expressément la privatisation des services de l'eau et des égouts. Les personnes désirant s'engager dans cette mobilisation contre la privatisation de l'eau peuvent faire parvenir des messages de protestation contre le projet du gouvernement fédéral aux députés et aux sénateurs, via les adresses électroniques suivantes: deputados@camara.gov.br ou senadores@senado.gov.br

Soif gigantesque

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a choisi le 22 mars pour célébrer la Journée Mondiale de l'Eau. Il s'agit d'une date destinée à sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics mondiaux sur la "soif gigantesque" dont la Terre pourrait avoir à souffrir en 2050. Organisée tous les ans par l'une des 24 agences spécialisées de l'ONU, la Journée Mondiale de l'Eau donne lieu, à travers les cinq continents, à de nombreuses initiatives étatiques et privées. Cette année, on a adopté la devise "l'eau et la santé ", et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a pris en charge toute l'organisation. L'eau potable ne représente qu'un pourcentage minime de la totalité de l'eau de la planète dont 98% est soit salée, soit inaccessible.

En outre, l'eau potable est répartie de manière inégale, si l'on tient compte du fait que 23 pays possèdent les deux tiers des ressources mondiales (le Brésil, le Canada, la Colombie, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, la Russie et les 14 pays membres de l'Union Européenne). L'exploitation excessive des cours d'eau et des nappes phréatiques, la pollution, le gaspillage, la croissance démographique et l'urbanisation effrénée peuvent transformer la pénurie actuelle, qui atteint déjà 250 millions d'habitants de 26 pays, en une "soif gigantesque" qui pourrait concerner près des deux tiers de la population mondiale en 2050.

L'eau est la première cause de mortalité et de maladie dans le monde, que cela soit de manière directe ou indirecte. Trois millions d'enfants de moins de cinq ans meurent tous les ans à cause du manque d'eau potable. En plus des considérations sociales et sanitaires, l'eau présente, également, des problèmes d'ordre alimentaire (si l'on tient compte du fait que 40% de l'alimentation mondiale provient de l'agriculture), climatique (dans la mesure où les inondations représentent un tiers des catastrophes naturelles), géopolitique (puisque les deux tiers des grands cours d eau et des nappes phréatiques sont transfrontaliers), et écologique (la moitié des grands lacs et des rivières est polluée).

Pour couvrir les besoins des 8 milliards d'habitants qu'il y aura en 2025 et pour améliorer la situation sociale et sanitaire, il faudrait investir 180 milliards de dollars par an, alors que la somme investie actuellement ne s'élève qu'à 70 ou 80 milliards. Les opposants au projet de la privatisation de l'eau se demandent si l'initiative privée trouverait un quelconque intérêt à investir un tel montant, non pas dans le but d'obtenir des bénéfices à court terme, mais pour résoudre, avant tout, les problèmes sanitaires et sociaux que la pénurie d'eau entraîne. Si l'on en juge par le récent procès que les industries pharmaceutiques ont fait au gouvernement de l'Afrique du Sud (et à celui du Brésil), en raison de la fabrication, dans ces pays, de médicaments génériques (donc moins chers) pour aider à combattre le SIDA, la réponse semble couler de source.

Porto Alegre, le 22 mars 2001

(1) - N.d.T. : FHC - initiales du président brésilien, Fernando Henrique Cardoso

Traduction : Marylou Gomes, traductrice bénévole. cooditrad@attac.org

Vers la construction d un Marché Européen de l Enseignement Supérieur?

La déclaration de Bologne : vers la construction d un Marché Européen de l Enseignement Supérieur ?

Le 19 juin 1999, vingt-neuf ministres européens de l éducation ont ratifié la déclaration de Bologne. Cette déclaration commune ne fait que confirmer et affiner les principes déjà formulés dans la déclaration de la Sorbonne. L objectif principal de ces déclarations est de revaloriser le système universitaire européen dans la compétition internationale. Cette préoccupation doit être remise dans son contexte : nous assistons en effet à l émergence d un marché mondial de l enseignement supérieur. L Australie et les Etats-Unis sont les acteurs dominants de ce marché mondial. L Europe, elle, est à la traîne. Cela signifie que les universités



européennes n'attirent que très peu d'étudiants étrangers.

La déclaration de Bologne constitue un ensemble de mesures qui visent à accroître la part de marché des systèmes universitaires européens. Elle prévoit la création d'un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. Cette zone, outil déterminant, servirait à promouvoir la mobilité des citoyens, leurs capacités à entrer sur le marché de l'emploi, et ce à l'échelle européenne et pour le développement du continent européen. Pour atteindre ce but, la déclaration met en évidence un certain nombre d'objectifs :
1-adopter un système de diplômes équivalents ;
2-adopter un système composé de deux cycles principaux : un premier cycle visant à l'obtention de la licence, et un deuxième cycle post-licence. Le premier cycle durerait au moins trois ans et serait sanctionné par un diplôme adapté au marché européen du travail.
3-créer un système de crédits qui favoriseraient autant que faire se peut la mobilité des étudiants.
4-éliminer les obstacles qui empêchent la libre circulation des étudiants, enseignants, chercheurs, et autres personnels administratifs.
5-faire en sorte que les pays européens coopèrent pour assurer la qualité des enseignements, et ce dans le but de développer une équivalence des programmes et des méthodologies.
6-promouvoir l'enseignement supérieur à l'échelle européenne ; s'intéresser particulièrement au développement des programmes, à la coopération entre les différents établissements, à la mobilité, et à la formation professionnelle appliquée à l'apprentissage et à la recherche.

A première vue, ce projet de 'l'Europe du Savoir' semble plutôt attirant. La mise en œuvre de la déclaration de Bologne aura sûrement des conséquences heureuses ; mais il y a des pièges cachés. La déclaration de Bologne vise à promouvoir la compatibilité des établissements, des qualifications et des programmes d'enseignement. Ces mesures visent à accroître la compétition entre les établissements pour les étudiants, le personnel enseignant, et les ressources. De plus, la déclaration de Bologne marque une étape majeure vers la marchandisation de l'éducation. Elle fait de l'enseignement une simple marchandise que l'on peut vendre sur le marché mondial de l'éducation. En outre, si la déclaration traite d'éducation, ce n'est qu'en relation avec le marché du travail. Il n'y est absolument pas fait référence à la mission émancipatrice qui revient à l'éducation. Un accès large et démocratique à l'enseignement supérieur n'y est pas garanti non plus. Tous les étudiants n'auront pas la possibilité de suivre un cursus post-licence. Des exigences d'ordre pécuniaire et des tests d'admission pourraient faire leur apparition. C'est l'un des objectifs avoués de la déclaration de Bologne : mettre un grand nombre d'étudiants sur le marché du travail à l'issue du premier cycle. Les employeurs pourront ainsi réduire les salaires puisque la plupart des employés n'auront qu'un diplôme de premier cycle.

La déclaration de Bologne affiche une nouvelle orientation pour les systèmes universitaires européens du XXIème siècle. Nous dénonçons ce projet qui propose une vision purement économique et trop étroite de l'éducation . De plus, nous sommes scandalisés par le manque de démocratie qui caractérise cette transformation. Etudiants et enseignants n'ont en effet pas participé à l'élaboration des déclarations.

La déclaration de Bologne a été élaborée et ratifiée en dehors du cadre de l'Union Européenne ou de toute autre organisation internationale (OMC). Sans faire de bruit, cette déclaration re-présente pourtant une menace sérieuse pour le système européen de l'éducation. Cependant, plus le temps passe et plus les étudiants et enseignants prennent conscience de ce danger. Dans quelques mois, en mai 2001, les ministres européens de l'éducation se réuniront à Prague pour discuter de la mise en œuvre de la déclaration et de mesures complémentaires. Il est nécessaire et urgent que nous construisions une vaste coalition transnationale qui puise con-tester ce processus dans son ensemble.

Stijn Oosterlynck (ATTAC-Université de Gand, Belgique) attac-rug@attac.org
Traduction : Giselda Le Brigant et Fanny Lainey, traductrices bénévoles coorditrad@attac.org

Crise de confiance dans les universités australiennes

Extrait : BE Australie (n°15, février 2001) - Ambassade de France à Canberra / Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT, http://www.adit.fr) - Abonnement gratuit par mel : subscribe.be.australie@adit.fr

Ce sujet qui a fait l'objet d'un dossier dans BestOZ N°3, continue d'alimenter l'actualité.



Depuis quelques semaines, la presse nationale fait état de pratiques tendant a montrer que les étudiants solvables attestant de résultats insuffisants recevraient un traitement de faveur de la part de certaines universités. Celles-ci se sentent en effet de plus en plus incitées à la quête de revenus privés depuis les sévères coupes effectuées, lors de l'avènement du gouvernement Howard, dans la part du budget fédéral destinée aux universités. Que les universités puissent être amenées à baisser leur niveau et à compromettre leur intégrité pour récupérer des fonds suscite un scandale et reflète une crise de confiance qui couve depuis un certain temps vis-à-vis de l'enseignement supérieur australien. Alors que les étudiants se plaignent de traitements inégaux, de classes surchargées et d'une baisse de la qualité des cours, et que certains universitaires ont le courage de commencer à divulguer leurs inquiétudes au grand public, des organisations externes telles que l'association des experts-comptables réclament la mise en place d'une enquête indépendante pour faire le jour sur cette question. Mais jusqu'a présent, l'appel n'a pas eu d'écho.

La nomination d'un médiateur des universités est réclamée, en particulier par le syndicat national de l'enseignement supérieur australien NTEU (National Tertiary Education Union), pour que soit trouvée une solution rapide au risque d'une chute du niveau des universités et, partant, d'une baisse de leur réputation internationale.

Le Premier ministre a rejeté le principe d'une enquête indépendante sous prétexte que ce n'était pas du ressort du gouvernement. La conférence des présidents d'université, qui a un point de vue similaire, déclare que c'est à chaque établissement de régler lui-même ces allégations de pratiques inappropriées. En attendant, chaque président d'université semble plus pressé de défendre la réputation de son propre établissement que de chercher à savoir si de telles pratiques ont vraiment lieu. Il faut certes reconnaître que la politique du gouvernement fédéral a poussé les universités dans des retranchements tels que la nécessité de trouver des fonds a en fait pris le pas sur quasiment tout le reste. Mais dans l'esprit du public, la question reste posée de savoir qui au juste est responsable de l'intégrité et de la qualité de l'enseignement supérieur en Australie. La réduction des financements publics et la déréglementation ont induit une baisse du sentiment de responsabilité ou de solidarité publique. La composition des conseils d'université a rétréci comme une peau de chagrin et la direction des affaires est de plus en plus concentrée entre les mains de quelques-uns. Les enseignants et les étudiants ont moins d'occasions de participer aux processus de prise de décision institutionnels, et les administrateurs d'universités vont même jusqu'à invoquer le secret commercial pour éviter tout contrôle public.

Dans un tel contexte, la vieille notion de liberté de l'enseignement est maltraitée. Les plus récents codes de conduite universitaire reconnaissent généralement l'importance de la liberté de parole, mais mettent en garde ceux qui seraient tentés de parler en dehors de leur propre champ de compétence universitaire ou d'une façon qui donnerait une mauvaise impression de leur établissement. Pour certains, risquer de parler hors de l'université serait tout bonnement s'exposer à compromettre la source de financement de leur département, donc celle de leur propre emploi et de celui de leurs collègues. Là où il n'y a pas de sécurité d'emploi, la précarité augmente. Durant les trois dernières années, le nombre d'emplois universitaires en Australie a diminué de 3 %, et durant les dix dernières années, le nombre d'enseignants payés à l'heure a plus que doublé, représentant aujourd'hui près de 15 % du total.

Dans ces conditions, y a-t-il place pour quelqu'un qui puisse déclencher le signal d'alarme? Il n'existe en fait aucune protection légale pour un universitaire qui s'amuserait à tirer seul le signal d'alarme, au sens ou cette protection existe pour certains fonctionnaires d'état ou fédéraux. Les universités occupent un terrain mouvant: elles ne sont pas entièrement responsables face au public ni responsables devant un actionnariat au sens ou le sont les sociétés régies par des lois commerciales. Beaucoup s'accordent à penser que si l'on veut restaurer un tant soit peu de confiance dans le système, il est important et urgent d'instituer un forum indépendant compose d'enseignants, d'étudiants, d'administrateurs universitaires et de citoyens, et de leur donner les moyens d'échanger preuves et arguments.

Il y a quelques années, alors qu'il était devenu manifeste que le gouvernement Howard encourageait les universités à commercialiser leurs activités et qu'il leur coupait une bonne partie de leurs ressources publiques, le NTEU réclamait déjà la création d'un conseil de surveillance des universités. Cela afin de protéger l'intérêt public en examinant les plaintes relatives aux activités commerciales des

établissements d'enseignement supérieur. Les dernières révélations montrent que la nécessite de mettre en place un comite de surveillance ou un médiateur des universités a pour le moins pris corps. Le NTEU souhaite maintenant que le gouvernement fédéral réagisse vite pour protéger la qualité de l'enseignement supérieur australien et qu'il réattribue aux universités les 800 millions de dollars supprimes en 1996 pour leur permettre de réduire leur dépendance vis-à-vis des étudiants solvables. Car ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement une industrie exportatrice rapportant plusieurs milliards de dollars par an, c'est avant tout l'éducation et la qualification de millions d'Australiens et l'avenir de la communauté.

Chacun se renvoyant la balle, reste a savoir si la proposition de mise en place d'un conseil d'observateurs indépendants va faire son chemin.

Jacques Depierre. Attaché de coopération pour le Français. Source : The Sydney Morning Herald du 24/01/2001

Brèves d'OMC

1- Les Conséquences de l'e-commerce sur l'Environnement, le Travail et les relations sociales et de proximité

Il semblerait qu'on n'ait pas jusqu'ici prêté suffisamment d'attention aux conséquences du commerce électronique sur l'environnement, l'emploi et la capacité des Etats à maintenir les services d'intérêts généraux.

Le e-commerce demande à ne pas être soumis à la TVA. Cependant il semble difficile dans un proche avenir à qu'il en soit exempté alors que le commerce traditionnel continue à la supporter. D'autant que ce sont les ménages à bas revenus, qui n'ont généralement pas accès à l'Informatique, qui se tournent le plus souvent vers le commerce de proximité et sont donc moins à même de bénéficier d'un commerce électronique exempté de taxes. (Aux USA, les taxes ne sont pas prélevées sur le commerce en ligne et la Cour Suprême a estimé que les entreprises n'ont pas à récupérer la TVA dans les Etats où elles ne sont pas physiquement présentes.).

Pour ne pas parler des PVD. La TVA compte pourtant pour 40 % en moyenne des revenus de l'Etat pour le maintien des services d'intérêts généraux (santé, éducation...) Selon la BM "les multinationales pourraient trouver avantageux de délocaliser leurs activités là où les taxes sont les plus basses; la course aux investissements entre PVD pourrait donc s'accentuer". Profitant de cette désorganisation et des flottements en résultant, le gouvernement US tente d'en tirer avantage en agissant rapidement pour faire adopter des règles internationales qui affaibliraient les capacités des gouvernements à taxer l'e-commerce.

Le développement de l'e-commerce devrait entraîner la privatisation des télécoms. L'argument donné est que pour le développer, il faut moderniser le réseau et le rendre moins onéreux (étant entendu que seule la privatisation peut atteindre ce résultat). La vérité, à l'expérience, se révèle toute autre. Au Costa Rica, pourtant peu connu pour son activisme, des manifestations ont eu lieu pour rejeter la privatisation des télécoms pouvant donner lieu à un chômage de masse chez ses employés relativement bien payés et à une augmentation des services de base, particulièrement dans les zones rurales. Au Mexique, la taxation des appels locaux a augmenté de 1.065 % en 90 après la privatisation de Telmex. Et si le service étatisé dans certains Pays Développés ne donne pas toujours satisfaction à l'usager, une des raisons en est que ni l'a Banque Mondiale, ni le FMI n'autorisent d'investissements permettant d'améliorer le secteur sauf à ce qu'il soit d'abord privatisé.

Une autre condition au développement de l'e-commerce est que les obstacles à l'importation des technologies de l'information doivent être levées car il faut toujours avoir ce qu'il y a de plus récent en cette matière et à un coût permettant au public de se le payer. Mais les autorités des PVD doivent prendre en compte tous les enjeux et pas seulement les coûts. Par exemple, le Brésil a continué à contrôler les importations d'ordinateurs car cela faisait partie du plan de développement de son industrie informatique nationale.

Environnement : On connaît l'argument selon lequel l'e-commerce réduit la consommation d'énergie dépensée par les détaillants traditionnels et les transporteurs. On doit néanmoins penser au carburant utilisé pour acheminer les colis chez les particuliers. Un grand nombre d'entre eux choisissent des expéditions en 24 h par avion et qui utilisent 5 fois plus de combustible que les transports terrestres. Sans parler de la perte des emballages individuels qui remplacent ceux utilisés dans les groupages aux commerçants.



Conditions de travail : On a souvent dit que l'e-commerce créait des centaines de milliers d'emplois. Mais on a guère analysé sérieusement les pertes d'emplois potentielles que cela pouvait occasionner dans "l'économie traditionnelle" (distribution, banques, agences de voyages...) En 98, l'OCDE en a reconnu le risque. Et même dans la "nouvelle économie" tout n'est pas rose. (flexibilisation à outrance du personnel, fort "turn-over", grande précarité) Et même les stock-options promis aux employés perdent de leur signification devant la chute continue du Nasdaq.

Relations sociales : L'e-commerce encourage des relations virtuelles se traduisant par l'isolation des individus. Une étude de la Stanford University suggère que les utilisateurs réguliers de l'Internet passent moins de temps avec leurs amis ou leur famille (rencontres ou au téléphone) et ont moins tendance à "sortir". L'auteur conclue que "l'Internet pourrait davantage nous isoler que ne l'ont fait avant lui , l'automobile et la télévision". Une autre étude de l'Université Carnegie Mellon fait penser qu'il existe un lien entre l'usage de l'Internet et les augmentations des cas de dépressions.

2- Un Plan de la FAO pour mieux contrôler les prises de pêche des pavillons de complaisance

Bien qu'il soit en deçà de ce que les écologistes et certains gouvernements estimaient nécessaires, ce plan rendra néanmoins plus difficile aux bateaux pirates de cacher leur véritable identité par le biais de noms d'emprunt et de compagnies fictives, de transborder leur cargaison en mer et de commercialiser une pêche illégalement capturée. Le Plan tentera d'assurer un meilleur contrôle des bateaux de pêche battant pavillons de complaisance accordés par certains pays à des flottilles sans en contrôler les activités. Il appelle les Etats à ne pas accorder d'aides économiques ou de subventions aux sociétés impliquées dans la pêche illégale et de surveiller étroitement les prises de leur point de déchargement à leur destination finale. Les mesures prises devraient être en concordance avec la loi internationale, y compris celles des accords de l'OMC. Mais certains pays s'y opposent, (le Mexique en particulier) considérant que les restrictions commerciales sont du ressort de l'OMC. Greenpeace a critiqué le report du paragraphe d'un texte antérieur appelant les Etats à adopter des sanctions légales contre ceux qui se livrent à la pche illégale. "Il est inacceptable d'employer des arguments libre-échangistes pour s'opposer à des dispositions aussi vitales". Cette critique vise principalement le Mexique et le Brésil qui se sont activement employés à atténuer les propositions visant à interdire les marchés aux pêches illégales. La Norvège, la Mauritanie, l'Australie, l'Islande, la Malaisie, l'UE et les USA se sont déclarés en faveur d'un plan plus sévère pour combattre la pêche illégale.

3- Une curieuse pratique de l'Union Européenne :

La pratique dite "zéro" utilisée par l'UE en matière de mesures anti-dumping fait actuellement l'objet d'un appel devant l'ORD. Cette pratique consiste à agréger divers relevés comparatifs de prix d'un produit à l'export avec sa valeur normale, le résultat de cet agrégat servant à calculer une marge de dumping pour l'ensemble de ce produit : Là où la marge est positive, il y a dumping. L'UE compte comme nulles ("zéro") toutes les marges négatives (là où il n'y a pas dumping). Les USA soutiennent l'UE en défendant la légalité de cette pratique. L'Inde (soutenue par l'Egypte) soutient que l'UE ne peut déterminer des marges de dumping en prenant une grande entreprise comme seule base. Un nouveau règlement pourrait amener l'UE à recalculer un grand nombre de ses marges de dumping ou à affronter de nombreuses plaintes, principalement des PVD. Cette affaire pourrait aussi amener un certain nombre de pays en développement à demander la révision de l'Accord antidumping dont ils considèrent les termes comme trop vagues et qui donne aux autorités investigatrices une latitude discrétionnaire dans la détermination de ces marges.

4- Les USA condamnés dans une mesure anti-dumping illégale n'est pas tenu de rembourser les droits perçus.

Le Japon a gagné sa plainte contre une mesure anti-dumping des USA contre de l'acier japonais, jugée contraire aux accords anti-dumping. Le panel n'a cependant pas indiqué les moyens pour appliquer ses conclusions; il a rejeté la demande japonaise pour le remboursement des droits arbitrairement perçus. Il ne fait non plus aucun commentaire sur la politique anti-dumping US dans son ensemble, comme l'avait demandé le Brésil, également frappé par la mesure. Beaucoup de PVD poussent à la révision et au rééquilibrage des accords en faveur des pays pauvres avant tout nouveau lancement de négociations élargies. Les lois anti-dumping US sont devenues un des points chauds de la politique commerciale de ce pays. Rappelons que leur refus d'autoriser l'ouverture de discussions sur des changements à apporter



aux règles anti-dumping contribua à l'échec de Seattle.

5- Le procès des Laboratoires pharmaceutiques en Afrique du Sud

Le juge qui présidait le tribunal a jeté dès l'ouverture un certain trouble en estimant que l'affaire pourrait ne pas être de son ressort (la Loi au centre du débat n'a jamais été décrétée à partir du moment où le PMA -Association des Labo. Pharmaceutiques d'Afrique du Sud - avait obtenu un règlement provisoire en 98 qui empêchait le gouvernement de mettre en application la législation de 97 en cause.) Les 41 Labo, représentés par PMA, estiment qu'une partie de la loi sud-africaine est inconstitutionnelle, comme accordant des pouvoirs exclusifs au Ministère de la Santé et violant les règles de l'OMC (discrimination contre l'Industrie pharmaceutique). Le PMA, en particulier, s'oppose aux dispositions de la loi prévoyant des importations parallèles et l'établissement d'un comité des prix devant qui les labo seraient tenu de justifier les tarifs qu'ils pratiquent.. Le procès a mis l'OMC à nouveau sous le feux des projecteurs dans la mesure où son TRIPs est considéré comme un des facteurs influents du débat. Les Labo, de leur coté, se considèrent comme des "boucs-émissaires". Le gouvernement sud-africain a répliqué à GlaxoSmithKline, un des Labo, qui faisait état de son offre depuis 97 d'abaisser sensiblement les tarifs des médicaments du sida, demeurée sans réponse, que ce prix était encore trop élevé pour un pays en développement qui compte des millions de malades.

Ajoutons que Cuba a demandé aux autres pays de soutenir le Brésil dans son différend avec les USA concernant les médicaments du sida fabriqués localement. Le Brésil vient d'autoriser la production locale de deux nouveaux médicaments contre le sida, couverts par des brevets aux USA.

6- Un nouveau Davos nait en Asie :

Le Forum de Boao a été installé en Chine par les délégués de 25 pays asiatiques. Version régionale du WEF de Davos, il a été conçu pour éviter la marginalisation de la région hors du processus de la mondialisation. Son objectif est de promouvoir les relations entre le Forum, les milieux d'affaires et les gouvernements. C'est la première organisation internationale à avoir son siège permanent en Chine.

Le Premier Ministre malais a, dans son discours d'inauguration, suggéré aux pays développés de contribuer à une "taxe d'infrastructure", sous administration onusienne, pour aider les pays pauvres à développer leurs infrastructures.

7- Conférence de Mexico sur Commerce et Développement Durable :
Son objectif a été de renforcer les positions des pays latino-américains et des Caraïbes sur le développement durable dans les négociations en cours sur l'établissement d'une Zone de Libre-Echange des Ameriques (ZLEA). Parmi les sujets abordés : l'intensification de la production agricole de la Pampa argentine, l'impact technologique et environnementale de la libéralisation des OGM; l'usage soutenable de la biodiversité, le risque écologique et la sécurité alimentaire, le contrôle et la propriété intellectuelle de la biotechnologie. Avec le soutien entre autres du PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement) et de la CNUCED.

Pendant ce temps s'est tenu à Cusco au Pérou, une rencontre régionale sous l'égide de la CELAC (Commission Economique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes) sur "Propriété Intellectuelle liée au Commerce et Ressources génétiques et biologiques" à laquelle ont participé 35 parties prenantes. Son objectif a été de renforçer la capacité des Etats à identifier les options nécessaires à la progression des objectifs de politique publique par l'application ou la révision du TRIPs. Il y fut proposé l'utilisation d'un "Cartel de la Biodiversité" par les Etats pour établir sur une base commune le prix d'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices entre ses membres.

Cette rencontre est la première d'une série de 5 en Amérique latine, Asie et Afrique.

8- Madagascar encouragé à améliorer ses engagements à l'AGCS :

L'île, un des pays les plus pauvres du monde, a entièrement adopté les conclusions de l'Uruguay Round; Certains pays lui demandent d'appliquer plus complètement ses engagements dans les services, notamment en matière de télécoms, transports et tourisme. Elle a jusqu'en 2006 pour s'y conformer. Elle fait partie des pays ACP et ses exportations (principalement vers les USA, l'UE et le Japon) sont essentiellement constituées de produits agricoles (bananes, sucre, café, crevettes, vanille et clous de girofle). Malgré les encouragements de l'OMC à



maintenir l'allure et la même direction dans ses réformes, il a fallu reconnaître que le traitement préférentiel de l'UE n'a pas été bénéfique pour le pays, en raison de la faiblesse de sa base exportable. C'est notamment le cas du boeuf, où le pays a été incapable de remplir son quota selon le protocole de Cotonou en cette matière.
Concernant le Ghana, le Comité d'Evaluation s'est interrogé sur la récente imposition "d'une taxe spéciale à l'import" de 20 % sur un grand nombre de produits de consommations (le Ghana connaît une balance des paiements critique à la suite de la chute des cours mondiaux de ses principales ressources d'exportation - le cacao et l'or - et de la hausse des cours du pétrole asséchant ses réserves en devises). Le Ghana a réaffirmé qu'il ne s'agissait que d'une mesure temporaire en vue de lui épargner des importations non essentielles dans ses échanges internationaux.

9- Nouvel appel US contre les importations en provenance du Myanmar (Birmanie)

Cette demande fait suite à un rapport de l'ambassade US à Rangoon révélant que les entreprises US FILA, Jordache et Arrow Gulf ont vu leur fabrication et leurs achats en Birmanie augmenter, alors que ce pays pratique le travail forcé, et que le travail en usine est de 24 h.

10- Le Pacte du Cacao qui vient d'être signé est destiné à assurer la stabilisation du marché. Il y a notamment été question de la manière de traiter les produits alternatifs utilisés à la place du cacao dans le chocolat et comment promouvoir la consommation de cacao. Il a établi un groupe consultatif, l'Organisation Internationale du Cacao. Le délégué de la Cote d'Ivoire, représentant des producteurs, a indiqué qu'il était satisfait mais restait sur ses gardes et que le pacte tenait "davantage de l'accord moral" entre producteurs et consommateurs : "Nous restons encore préoccupés par jusqu'où ce droit moral sera exercé par le secteur privé dans les pays consommateurs".

Groupe de travail « Traités internationaux ». omc.marseille@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/rdv/> (sélectionner le pays pour trouver les rendez-vous)

Samedi : Luxembourg – Espagne (Assemblée constitutive à Barcelone) – FR : PARIS 11 – SOULTZ

Dimanche : FR : PARIS 11

Lundi : ES : MADRID – FR : GARDANNE – ANNEMASSE – PERTUIS – BAGNOLS SUR CEZE

Mardi : ES : MADRID – FR : LOUVIERS – PARIS 15 – FOS SUR MER – VAUCLUSE – MARSEILLE – GUYANCOURT – AUTUN – PARIS 14 – PARIS 11 – NANTES – BEAUMONT SUR OISE – BRETIGNY SUR ORGE – REYRIEUX – ARRAS - FOIX